

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

AFRICAN INSTITUTE FOR REMITTANCES

SERIE D'ATELIERS DU DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA
MIGRATION (IDM) 2016 SUR LE THEME:
SUIVI ET EXAMEN DES POINTS RELATIFS A LA MIGRATION DANS LES
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

SECOND ATELIER PORTANT SUR:
EVALUER LES PROGRES ENREGISTRES EN VUE DE LA MISE EN
OEUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
RELATIFS A LA MIGRATION

11-12 octobre 2016, Genève (Suisse)

SESSION 4 :

Outils de nouvelle génération permettant de faciliter la mise en œuvre des
Objectifs de Développement Durable (ODD) se rapportant à la migration

Contribution de M. Amadou Cissé
Directeur Exécutif p.i. de l'Institut Africain pour les envois de fonds (AIR)
amadou.cisse@au-air.org

1. Je voudrais tout d'abord remercier l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour l'occasion qu'elle offre à l'Institut Africain pour les envois de fonds (*African Institute for Remittances - AIR*), de prendre part au second atelier 2016 du Dialogue International sur la Migration. C'est avec beaucoup d'intérêt que l'Institut participe à cet atelier dont l'objectif de susciter des échanges et « *Evaluer les progrès enregistrés en vue de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) relatifs à la migration* » est en parfaite harmonie avec ses objectifs propres, d'autant que parmi les ODD figure une cible spécifique sur les envois de fonds des migrants.
2. La prise en compte dans les ODD d'objectifs relatifs à la migration et aux migrants constitue, à notre humble avis, une reconnaissance tacite, si besoin en était, qu'il est possible de faire de la migration et des migrants des leviers clés pour le développement économique et social. Mais au-delà, puisque ces ODD comportent un objectif spécifique visant la baisse des coûts des envois de fonds effectués par les migrants (objectif 10.c), il s'agit pour nous d'un appel à l'endroit de la communauté internationale à appuyer les initiatives en cours dans ce domaine, en particulier celles de l'Union Africaine (CUA) et ses partenaires clés, notamment la Commission Européenne (CE), la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'OIM¹.
3. La quatrième session de cet atelier est consacrée à deux problématiques majeures dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable relatifs à la migration. Il s'agit, d'une part, des outils permettant de faciliter la mise en œuvre et, d'autre part, du financement des programmes. Notre contribution dans ce débat sera volontairement axée sur les programmes liés aux envois de fonds de migrants dans la mise des OOD. Mais auparavant, elle discutera brièvement l'objectifs 10.c des ODD dans le contexte de l'Afrique.

A. L'objectif 10.c dans le contexte de l'Afrique : champ d'application et suivi

4. L'objectif 10.c des ODD ambitionne de, « *D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.* » Il propose un indicateur (coût des transferts de fonds), une valeur cible (au-dessous de 3 pour cent), un horizon temporel (2030) et un espace géographique, implicite (le monde par défaut). Dans le contexte de l'Afrique, si l'on maintient inchangé l'horizon temporel, une

¹ Pour rappel, il faut signaler que l'étroite collaboration entre ces institutions, dans le cadre du partenariat sur la Migration, la Mobilité et l'Emploi (MME) de la stratégie Union Africaine - Union Européenne, a été décisive dans le processus de création et d'opérationnalisation de l'Institut Africain pour les envois de fonds dont l'un des principaux objectifs est d'œuvrer pour la baisse des coûts des envois de fonds vers et à l'intérieur de l'Afrique.

relecture de cet objectif serait de faire baisser, d'ici 2030, au-dessous de 3 pour cent les coûts des transferts de fonds vers et à l'intérieur de l'Afrique. L'indicateur se restreint alors au *coût des transferts de fonds vers et à l'intérieur de l'Afrique*.

B. Outils permettant de faciliter la mise en œuvre de l'objectif 10.c

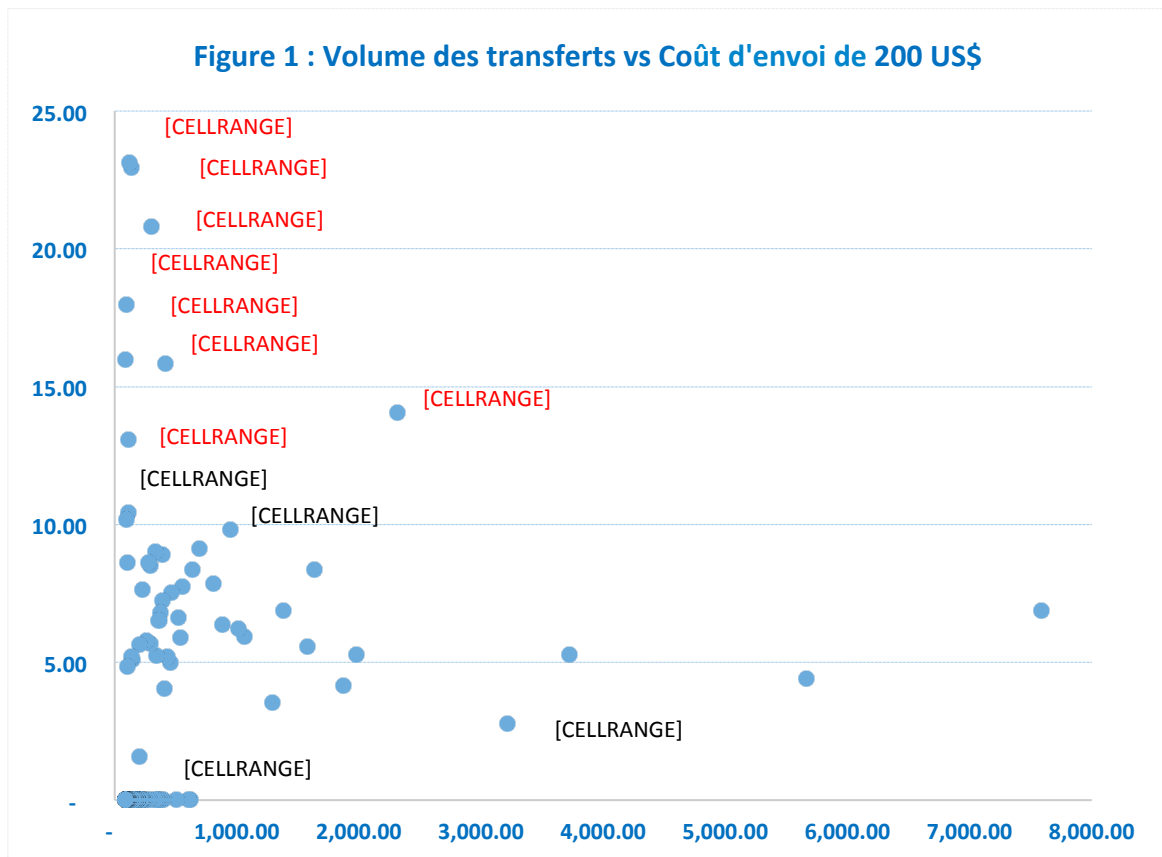
5. L'Institut Africain pour les transferts de fonds a mis en place un ensemble de programmes pour la baisse des coûts des transferts de fonds vers et à l'intérieur de l'Afrique. L'Institut évalue régulièrement les progrès réalisés à travers le suivi des coûts de transferts internationaux de montants spécifiques (200\$ et 500\$) effectués à partir de pays situés en dehors ou sur le continent africain vers un ou plusieurs autres pays africains. Toutefois, pour des raisons objectives, ce suivi est circonscrit à un nombre précis de filières² internationales de transferts de fonds. Le choix de ces dernières est effectué suivant trois critères que sont : le volume des fonds envoyés, le coût des envois de fonds et l'impact/importance des fonds envoyés dans l'économie du pays de destination.

- a. **Selon le volume** : les filières retenues sont celles vers les plus grands pays bénéficiaires des envois des migrants, notamment le Nigeria, l'Égypte, la Tunisie, l'Algérie, le Ghana, le Sénégal et le Kenya.
- b. **Selon le coût** : les filières retenues sont celles qui sont les plus onéreuses pour envoyer des fonds en Afrique. Ces filières partent de : l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Tanzanie, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la France, le Royaume Uni, la Hollande, les États-Unis, l'Arabie Saoudite, Bahreïn et la Belgique. A ces filières, on a ajouté celles partant du Koweït, des Emirats Arabes Unis, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, en raison de l'importance des envois depuis ces pays vers l'Afrique, bien que les coûts ne soient pas particulièrement élevés, comparativement au premier groupe.
- c. **Selon l'impact/importance** des fonds envoyés dans le pays de destination : les filières retenues sont celles vers le Cap Vert, la Gambie, le Liberia, le Lesotho et les Comores, pays dans lesquels le ratio envois des migrants/PIB est relativement élevé. A ces filières, on a ajouté celles vers Madagascar, Sao Tomé et Príncipe et l'Angola, pays pour lesquels les transferts reçus proviennent presque exclusivement d'un seul pays.

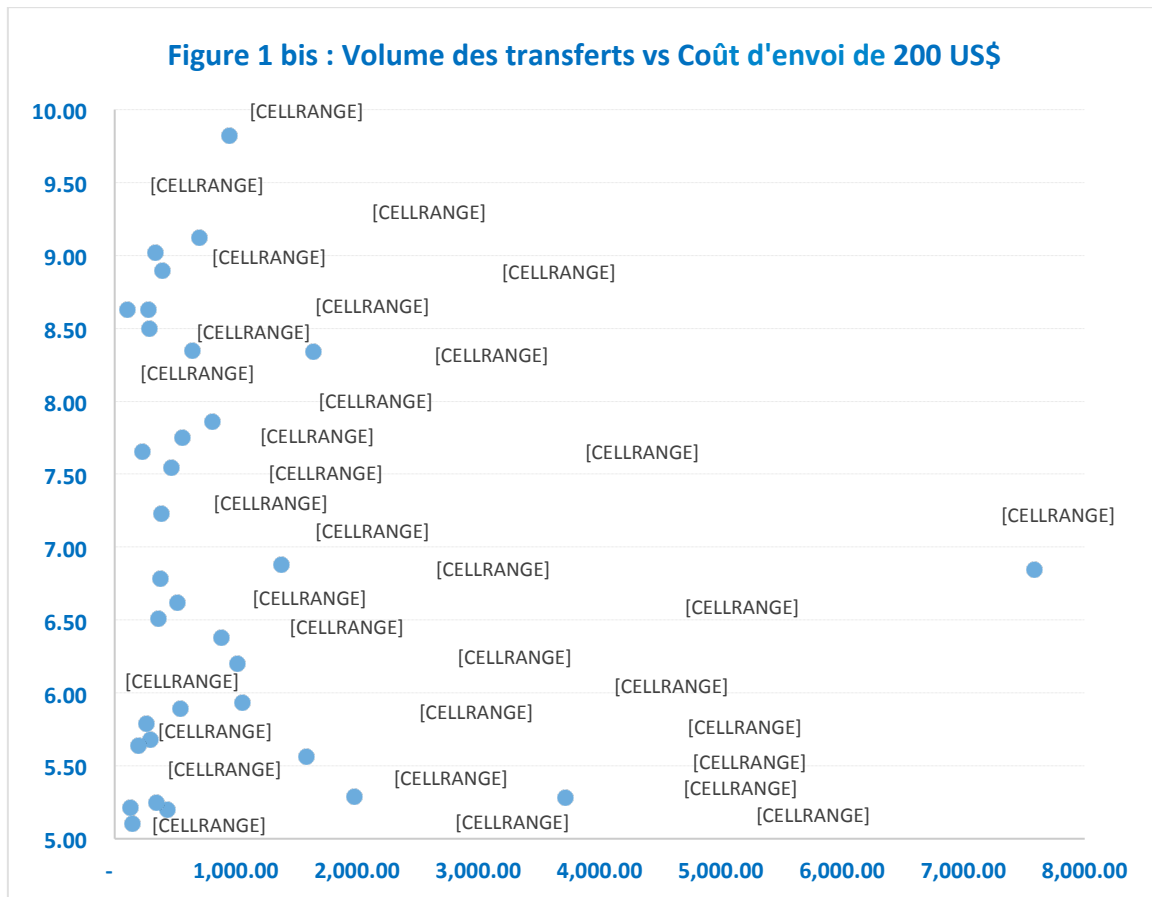
- **Définition des valeurs de base** :

² Une filière de transfert de fonds est constituée d'un couple de pays de départ et de destination des fonds transférés.

6. Les résultats des relevés trimestriels des coûts des transferts de fonds vers et à l'intérieur de l'Afrique sur un certain nombre de filières³ sont régulièrement publiés sur le site internet de l'Institut : sendmoneyafrica-air.org. Tenant compte de ces résultats et des données de la Banque Mondiale, l'Institut a pu déterminer les valeurs de base de l'indicateur de suivi (cf. figures 1 et 1 bis).
7. Il faut se rendre à l'évidence que les valeurs de base sont disparates et parfois très éloignées des valeurs cibles, d'où l'immensité de la tâche.



³ Pour le moment un nombre limité de filières est couvert.



Comment atteindre l'objectif 10.c ? la cohérence politique et la participation de tous

8. L'atteinte de l'objectif 10.c, à l'instar de la plupart des objectifs relatifs à la migration, nécessitera une franche coopération à l'échelle internationale et une coordination efficace des actions.

✓ *Coordination en Afrique, le cas de l'Institut africain pour les envois de fonds :*

9. L'Institut Africain pour les envois de fonds reçu mandat de l'Union Africaine d'assister ses États Membres de l'Union Africaine sur tous les aspects relatifs aux envois de fonds. C'est à cet égard a défini un ensemble de programmes à mener avec l'appui des partenaires et la participation de l'ensemble des parties prenantes pour lever les principales contraintes à la baisse du niveau exceptionnellement élevé des coûts des transferts de fonds vers et à l'intérieur de l'Afrique. Ces contraintes ont principalement pour noms : le dysfonctionnement des marchés de transfert dû en grande partie à une concurrence limitée voire inexistante; une réglementation inadaptée voire inexistante; des coûts induits par l'obligation de se conformer à la réglementation contre le blanchiment et le financement du terrorisme; etc.

10. C'est pour ces raisons que le programme d'assistance technique de l'Institut vise le renforcement des capacités des Etats Membres à entreprendre des réformes de leurs cadres juridiques et réglementaires afin de promouvoir la concurrence et l'efficacité sur les marchés des transferts et partant, contribuer à la réduction des coûts. L'Institut accompagne également les Etats Membres dans la mise en place de politiques et stratégies cohérentes pour l'inclusion financière et la bancarisation des bénéficiaires, ainsi que pour l'amélioration des statistiques sur les envois de fonds.

✓ *Actions de la communauté internationale :*

11. **Le plan d'action de La Valette (Novembre 2015) :** Les pays signataires du plan d'action de La Valette se sont engagés à « Favoriser des envois de fonds moins coûteux, plus sûrs, licites et plus rapides et faciliter les investissements nationaux productifs » et, en sus de l'objectif 10.c, « recenser les couloirs de transfert de fonds pour lesquels les partenaires s'engagent à réduire de manière significative les coûts d'ici à 2020, de l'Europe vers l'Afrique et en Afrique, conformément à la législation nationale en vigueur. »

12. **Déclaration de Nairobi (Juillet 2016) :** Les partenaires signataires de la Déclaration de Nairobi s'engagent à « apporter leur soutien et coopération technique entre 2017 et 2018 à 10 (dix) pays africains, afin que d'ici 2020, un nombre important de ces pays cibles aient réduit le coût de leurs transferts de 3% ou plus. »

C. Le financement des ODD se rapportant à la migration ? En particulier ceux relatifs aux envois de fonds des migrants ?

13. La préparation et l'adoption des ODD ne fût pas une tâche aisée. La mise en œuvre n'est pas non plus aisée. Elle pose deux défis majeurs : la conception des programmes à mettre en œuvre et le financement desdits programmes. Parmi ces deux défis, le second fût incontestablement le plus débattu durant la phase de préparation des ODD ; et il est toujours d'actualité.

14. La question du financement des ODD rejoint celle relative au financement du développement de façon générale. Certes le Programme d'action d'Addis Abéba adopté comme document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement accorde une place prépondérante à la mobilisation des ressources intérieures, mais il semble évident que les ressources extérieures devraient continuer de jouer un rôle clé, eu égard à l'importance des besoins. Cependant, que ce soit l'une ou l'autre forme de financement, il sera indispensable d'aller au-delà des sources traditionnelles pour au moins deux raisons. La première est que les formes traditionnelles, sous toutes leurs formes, n'ont pas toujours permis d'obtenir

les résultats escomptés. La seconde raison est liée à l'importance des montants dont il est question, estimés en milliers de milliards de dollars, pour assurer un financement adéquat de l'ensemble des programmes. Ces niveaux dépassent de loin les montants potentiellement mobilisables suivants les canaux traditionnels. Il est donc légitime d'explorer des sources alternatives car une restriction des sources de financement aux formes actuelles conduirait inévitablement à des déficits structurels.

Quelles sont les sources de financement non traditionnelles pouvant être envisagées ?

15. L'atteinte des objectifs relatifs à la migration, implique une coordination à l'échelle régionale voire mondiale et la mise en œuvre de programmes de coopération multilatérale. Comme dans la plupart des programmes de cette nature, il est souvent plus efficace, peut-être même plus facile, d'envisager le financement à travers des organisations/institutions intergouvernementales. Il est alors de la responsabilité de ces organisations, chacune dans le domaine qui est le sien, de diversifier les sources de financement, en mettant un accent particulier sur la participation du secteur privé.
16. En effet, la mobilisation des montants nécessaires au financement du développement de l'Afrique nécessite une participation plus accrue du secteur privé, aussi bien local qu'international, et de la diaspora. La participation du secteur privé et de la diaspora n'a pas toujours été effective, mais elle semble incontournable dans le contexte actuel. Elle peut être multiforme, allant des partenariats publics privés au mécénat, cette dernière forme étant parfaitement appropriée dans le cadre des programmes relatifs à la migration. Il est également possible d'envisager un système de taxation des transactions internationales sur certaines catégories de produits, en particulier des produits financiers.

Quels sont les risques éventuels d'un recours à des sources de financement non traditionnelles pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable ?

17. Le recours à des sources non traditionnelles de financement n'est pas sans risque. Si l'on admet qu'il faut une plus grande participation du secteur privé, le premier risque serait alors de privilégier le bénéfice économique par rapport aux bénéfices sociaux.
18. En outre, le temps de recherche de la bonne source pour le bon programme ainsi que, une fois la source identifiée, la longueur de la période d'apprentissage, d'adaptation et de mise en place des mécanismes de financement peut affecté le démarrage et l'exécution des programmes. Plus cette durée est longue, plus le démarrage des programmes sera retardé et plus

faibles seront les chances d'atteindre les objectifs d'ici à 2030. A ces risques, il faut ajouter un risque commun à toutes les sources de financement, qu'elles soient publiques ou privées, celui lié à la fiabilité et la soutenabilité.

D. Conclusion

19. La réussite des ODD relatifs aux migrations dépendra davantage de la disponibilité des financements et de la qualité de la coordination des programmes que de celle des programmes eux-mêmes.
20. Concernant les programmes relatifs aux envois de fonds des migrants, il est fondamental de toujours garder à l'esprit que la finalité est de susciter des actions pour tirer le meilleur de ces derniers, et ainsi assurer un plus grand impact sur la prospérité et le développement économiques et social des pays d'accueil et des pays d'origine ; qu'il soit, cet impact, quantifié ou non. Dans beaucoup de pays en Afrique, les envois de fonds des migrants dépassent de loin tout type de flux de capitaux entrants, y compris les investissements directs étrangers et les aides au développement. L'impact potentiel des envois des migrants dans ces pays est indiscutable. Et cet impact est encore plus significatif lorsqu'il s'agit de pays à revenu faible, en sortie de crise ou en crise, ou à économie peu diversifiée.
21. Ainsi, le but ultime des programmes n'est pas uniquement de réduire les coûts des transferts. Il s'agit avant tout de faire contribuer ces envois au développement économique et social pour le mieux-être des migrants et de leurs familles. Les outils et les mécanismes de financement doivent être pensés dans ce contexte et permettre une meilleure implication de la diaspora dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques.
22. Je vous remercie.